TIRELLON · ARCHIVES DU MONDE CONNU

ARCHIVES CENTRALES DE SOL-DARASS · ORDRE EXÉGÈTE DU CŒUR

CODEX DES PEINES JUDICIAIRES D'AEDOERA

Lois et Peines des Royaumes selon le Chant du Cœur

Compilé par l'Ordre Exégète du Cœur
Archives Centrales de Sol-Darass — Salle des Mémoires Vivantes
Révisé en 1317 AP

ACCÈS OUVERT · FONDS DES ÉTUDES CONTINENTALES

« La faute écarte du Cœur ; la peine y ramène.
Et là où l'on ne peut plus ramener, l'on retranche. »

— *Traités du Cœur*

Dans les royaumes d'Aedoera, la justice repose sur les enseignements du Chant du Cœur.

Une faute n'est pas seulement une transgression de la loi : elle est une rupture de l'harmonie entre l'individu, la communauté et la Lumière du Cœur.

Ainsi les peines ont trois fonctions :

- marquer la faute
- restaurer l'équilibre
- réorienter l'âme du condamné

Les jugements sont rendus par :

- les tribunaux royaux
- les temples du Cœur
- les Exégètes
- l'Assemblée du Cœur pour les affaires majeures

LES DIX PEINES CANONIQUES D'AEDOERA

I — Peines majeures

1 — Marquage au Fer Sacré

La faute est gravée dans la chair du condamné. Chaque symbole correspond à un crime. Cette marque rappelle publiquement :

- la faute commise
- le devoir de rédemption

Elle est très fréquente dans les ports maritimes pour les flibornes.

2 — Servitude Pénale

Le condamné est placé au service :

- d'un royaume
- d'un temple
- d'une communauté

Cette servitude peut inclure :

- travaux publics
- chantiers
- galères maritimes
- travaux agricoles

3 — Confiscation de Biens

Les biens du condamné sont saisis. Cette peine vise à réparer les déséquilibres causés par l'abus de richesse ou de pouvoir.

4 — Déchéance de Rang

Le condamné perd :

- titres
- privilèges
- fonctions

Cette peine est souvent appliquée aux nobles ou magistrats corrompus.

5 — Exécution Publique

Peine capitale réservée aux crimes les plus graves :

- meurtre
- trahison
- crimes contre les royaumes
- crimes contre les temples

L'exécution rappelle publiquement la gravité de la faute.

II — Peines intermédiaires

6 — Exil vers une Colonie Lointaine

Le condamné est envoyé dans des territoires éloignés des royaumes. Ces colonies servent souvent à :

- cultiver des terres nouvelles
- protéger les frontières
- développer les ports éloignés

7 — Service Obligatoire aux Royaumes

Le condamné doit servir la communauté pendant plusieurs années. Cela peut inclure :

- service militaire
- travaux civils
- expéditions maritimes

Cette peine est considérée comme une voie de réparation par l'effort.

8 — Emprisonnement dans une Forteresse Royale

Les prisons importantes sont installées dans des forteresses. Cette peine est utilisée pour :

- conspirateurs
- criminels dangereux
- nobles déchus

III — Peines mineures

9 — Amende Royale

Le condamné doit verser une compensation :

- au royaume
- à la communauté
- ou à la victime

10 — Pénitence du Cœur

Peine religieuse imposée par les temples. Elle peut inclure :

- pèlerinage
- service au temple
- période de jeûne
- retraite spirituelle

Cette peine vise à réorienter l'âme du condamné.

LE RETRANCHEMENT DU PACTE

La peine suprême

Au-dessus des dix peines canoniques se tient une sanction qui n'en est pas une. Elle n'est prononcée que par l'Assemblée du Cœur, et seulement pour les crimes qui frappent le Pacte des Mille lui-même — trahison de la neutralité sacrée, hérésie contre le Cœur, tentative de briser le Cercle.

Le condamné n'est ni marqué, ni asservi, ni exécuté. Il est retranché. Aucun royaume ne le reconnaît, aucun Ordre ne le protège, aucune loi ne le couvre. Son nom est effacé des registres ; ses serments sont déliés ; sa place dans le Cercle est refermée comme si elle n'avait jamais existé.

Pour un peuple qui tient tout entier dans le Pacte, être retranché du Pacte n'est pas mourir : c'est cesser d'avoir jamais appartenu. C'est la seule peine dont on ne revient pas — non parce qu'elle tue, mais parce qu'elle défait.

JUSTICE MARITIME D'AEDOERA

Tribunaux des Ports et Corsaires

Les royaumes d'Aedoera possèdent de nombreuses cités maritimes. Les crimes commis en mer sont jugés par les tribunaux des ports. Certaines peines sont propres au monde maritime.

Le Marquage du Corsaire

Marque spéciale appliquée aux flibornes. Elle permet d'identifier immédiatement un criminel maritime.

Le Châtiment du Mât

Le condamné est attaché au sommet du mât d'un navire pendant plusieurs jours. Il est exposé au vent, au soleil et aux tempêtes. Peine utilisée pour :

- mutinerie
- indiscipline grave

Service aux Galères

Condamnation à ramer sur les galères. Considérée comme l'une des peines les plus dures pour les crimes maritimes.

L'Abandon en Mer

Le condamné est abandonné sur une île isolée avec peu de ressources. S'il survit, il est considéré comme jugé par la mer.

PHILOSOPHIE JUDICIAIRE D'AEDOERA

Selon les enseignements du Chant du Cœur :

La justice ne doit pas seulement punir,
elle doit rétablir l'harmonie entre l'homme et le monde.

Ainsi, même les condamnations sévères cherchent à offrir :

- une possibilité de réparation
- une réorientation morale

— Archives Centrales de Sol-Darass
Salle des Mémoires Vivantes
Accès ouvert — Fonds des Études Continentales